

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Caen la Mer à Mondeville

lundi 6 novembre 2017 – 14h30 à 17h30

Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels
4. Économie, emploi et structuration
5. Suite du processus

Présents

- Sally Lagny, Collectif Pan (et DOC)
- Bénédicte Lepennec, Le FAR
- Julien Costé, Art'Syndicate
- François Levalet, Les tontons tourneurs
- Antoine Besuelle, Neuvième Ruche
- Romain Pellicoli, Rendez-vous production / Aka publishing
- Lucile Martin, Chansons sans frontières
- Luc Brou, Festival Interstices

Animation : Marina Parks (RMAN) et Sébastien Cornu (consultant)

Excusés et/ou absents : Françoise Grieu (Snark), Damien Maurice et Jean-Marie Potier (Le Cargö), Emmanuelle Dormoy et Mélanie Ozouf (Région), Laura Deforge (Le doigt dans l'oreille du chauve – DOC), Nicolas Sorel (Amavada), Guillaume Hubert (Musique en plaine), Corinne Chatelain (Studio Pick up), Franck Delannet (AMA).

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre) qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du

séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.

Les participants soulignent l'intérêt des dispositifs adaptés aux nouveaux besoins, aux réalités des artistes, aux différentes physionomies de groupe, à leurs parcours. Les pratiques numériques, la MAO et les usages ont fortement évolués et doivent être pris en compte.

- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

Les concertations de Caen : pour information, un Séminaire Culture des élus de Caen la Mer s'est tenu début octobre afin de restituer les travaux de concertation menés par la ville de Caen. Quelques élus se sont montrés intéressés et prêts à s'impliquer notamment sur la cartographie des ressources (base de données en ligne des équipements, matériels et acteurs du territoire). L'identification et la cartographie de ces ressources sont aussi des besoins d'autres disciplines, **le chantier sera plus large que les musiques actuelles car il y a une demande similaire dans d'autres domaines** (arts-numériques, tiers-lieux, fablab...).

2. Les activités de la filière (suite)

Ressource

La fonction « ressource » a considérablement évoluée ces dernières années dans sa structuration et ses usages (fin des Centre Info Rock et Jazz et de l'édition papier de l'officiel de la musique par l'Irma, suppression des associations départementales musique et danse, fin du réseau ressource...). Le FAR reste identifié sur le territoire Bas-Normand comme centre ressource pour l'accompagnement des acteurs. L'association Marche-Pied (PAVA – Point d'Appui à la Vie Associative) est aussi identifiée sur le Spectacle vivant et les Arts plastiques.

De fait, tout un ensemble d'acteurs de la filière remplissent cette fonction auprès des groupes qu'ils accompagnent (Labo, Tontons tourneurs, Bazarnaom...).

- *la fonction ressource serait à préciser, à redéfinir, en tenant compte des contributions de nombre d'acteurs locaux, non institutionnels, qui ne sont ni reconnus, ni soutenus malgré leur rôle important. Mieux identifier et cartographier les compétences, les spécificités...*
- *c'est une fonction prioritaire (information, conseil...) remplie par les acteurs en proximité, sur le terrain, et essentiellement au travers de rendez-vous. Elle contribue et a besoin d'une mise en réseau et de visibilité accrue des acteurs. C'est la première porte d'entrée dans la filière.*
- *Il s'agit de passer de l'accumulation de l'information mise à disposition, à l'expertise de l'information juste et pertinente, de la bonne orientation, de la bonne mise en relation... La ressource est de fait très liée à la fonction d'accompagnement.*

Action culturelle et médiation

L'action culturelle devient un passage obligé pour l'obtention d'aides à la création, impliquant « des bricolages difficiles pour ne pas tordre les projets artistiques » tout en répondant à la commande. Par ailleurs, l'approche par publics spécifiques tend à normer des actions dont on peut interroger la pertinence.

L'action culturelle nécessite des compétences professionnelles spécifiques (partenariats, médiation, accueil des différents publics) et des capacités pédagogiques ou de médiation de la part d'artistes qui ne sont pas systématiques (ex. l'APPAS travaille à faire comprendre la distinction entre artiste en création et artiste intervenant).

Les dispositifs de financements sont très variés, souvent hérités du théâtre, et peu adaptés aux musiques actuelles. C'est toutefois pour certains un moyen de cofinancer des créations. Enfin, les cadres d'emplois différents (artiste intervenant, intermittence) peuvent se révéler complexes à articuler.

- *Les dispositifs de soutien à l'action culturelle sont à revoir, en rendant moins systématique le lien avec la création, et en mettant l'accent sur les compétences et la pertinence des projets.*
- *Des actions de formation liées aux différents métiers de l'artiste pourraient être envisagées (médiation, pédagogie...).*

Musique enregistrée (son et image)

Il y a peu d'acteurs du disque sur le territoire (label, producteurs discographiques, distributeurs, éditeurs...). C'est une activité complexe et difficile à développer aujourd'hui au regard de la structuration et de l'économie de la filière (majors, plate-formes streaming, marges distributeurs toujours très importante...) qui ne permet pas de dégager des revenus suffisants.

Le disque physique contribue toutefois à l'économie des groupes (autoproductions, ventes sur concerts...) et est souvent conditionné à un financement publique même faible (bourse).

Il est important de maintenir des aides publiques à la **production discographique pour valoriser la diversité des projets (Aide à l'enregistrement)**. Le disque reste un média incontournable pour la programmation, qui crée de l'actualité et **permet de trouver des concerts**.

La démocratisation technologique bouleverse la filière et les usages. L'association son-vidéo s'est fortement développée et devrait être accompagnée (investissements, formation et compétences, équipements dédiés...).

- *Faut-il penser une production et une distribution à l'échelle régionale ?*
- *Des liens sont à tisser avec les acteurs de la production audio-visuelle (absents sur la région).*

Médias

Une diversité de radios couvrent le territoire : radios locales associatives (666, Phénix, Bazarnaom...), antennes régionales (France Bleue, RCF, Virgin)... Côté presse, au-delà des quotidiens régionaux, on compte quelques « gratuits » (Côté Caen, Tendances Ouest...) et quelques revues spécialisées (Aux Arts – agenda et chroniques). Sur le net, le site Culturejazz.net est identifié (agenda).

Notons la disparition de « L'oiseau » - magazine culturel.

La présence des musiques actuelles dans ces médias est relativement réduite à quelques chroniques et des agendas. Les radios associatives leur font une plus grande part (ex Bazarnaom qui fait découvrir chaque mois un groupe – diffusion de 4 titres et interview – ou radio 666 avec la diffusion de concerts live).

- *Les difficultés financières des radios associatives sont soulignées (absence d'aide publique, fin des emplois aidés...). Peut-on penser des coopérations entre radios associatives, sachant que la diffusion de programme communs est interdite (sur des questions techniques ou administratives ?).*

3. Droits Culturels

La notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et

les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont déjà bien sensibles à la notion de Droits Culturels, sans en percevoir les applications concrètes ou les déclinaisons en termes de projets. La démarche des départements avec la plate-forme Paideia⁴ est identifiée.

- *Si les Droits Culturels amènent naturellement à penser les métiers de la médiation et de l'action culturelle, les liens avec l'ensemble des activités MA est à interroger. Le secteur semble l'objet d'antagonismes forts entre ces droits et les logiques de rentabilité économique ou de démocratisation culturelle.*

4. Economie, emplois et formation

L'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Le champ de l'ESS n'est pas encore très structuré et ne permet pas de mobiliser de moyens spécifiques.

Les Groupements d'Employeurs existent (secrated, secrabis par exemple) et se sont développés avec l'appui de financements publics (dispositif ex-Hte Normandie de 20k€ / GE). Un réseau national émerge dans le domaine culturel. Il s'agit bien de partager des compétences spécifiques, avec l'enjeu de réunir des employeurs suffisamment en proximité pour des conditions d'emploi partagées viables.

L'idée de PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) est évoquée, avec un principe de coopération au sein de la filière à développer (mais ne fait plus l'objet de politiques publiques spécifiques). Une réflexion sur la coopération économique reste à poursuivre, sur un territoire déjà bien sensibilisé à l'ESS (existence de l'ARDES, convention CNCRESS-UFISC déjà mobilisée).

1 La loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

4 Paideia : Pour une nouvelle culture de l'action publique - une démarche d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels

A ce jour, la CRESS n'est pas investie par les acteurs culturels, et ne peut pour l'instant proposer que de l'ingénierie d'accompagnement DLA (individuel et collectif).

Enfin, les financements européens, bien que risqués (trésorerie) et difficiles à obtenir et à gérer, restent un champ à investir au-delà du domaine culturel (Programme Culture Créative peu adapté aux acteurs territoriaux), en faveur de l'emploi, des territoires ruraux, ou des échanges internationaux...

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonymé de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.